

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
458^{ÈME} RÉUNION
17 SEPTEMBRE 2014
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.2(CDLVIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 458^{ème} réunion, tenue le 17 septembre 2014, a suivi une communication de la Commission sur la situation au Soudan du Sud. Le Conseil a pris note des déclarations faites par les représentants du Soudan du Sud, des Nations unies et de l'Union européenne (UE), ainsi que par ceux des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et du Rwanda, membres du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil a rappelé ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du Sud. Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès dans les négociations politiques, y compris le non-respect du délai de 60 jours pour la formation du Gouvernement d'unité nationale de transition, ainsi que face à la détérioration de la situation humanitaire. Le Conseil a fermement condamné toutes les violations de l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014.

Le Conseil a réitéré sa gratitude à l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et à son Président, le Premier ministre Haile Mariam Dessalegn de l'Éthiopie, ainsi qu'à l'Équipe des Envoyés spéciaux, pour leurs efforts inlassables en vue de la recherche d'une solution durable à la crise au Soudan du Sud. À cet égard, le Conseil s'est félicité des conclusions de la 27^{ème} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD sur la situation au Soudan du Sud, tenue à Addis Abéba, le 25 août 2014, au cours de laquelle la Conférence a, entre autres, approuvé les Principes convenus sur les Arrangements transitoires pour le règlement de la crise au Soudan du Sud. Le Conseil a exhorté les parties prenantes sud-soudanaises à achever, dans les six semaines, les négociations sur les détails nécessaires à la pleine opérationnalisation de ces Principes, tel que préconisé par le Sommet de l'IGAD cité plus haut.

Le Conseil s'est également félicité de la reprise, depuis le 15 septembre 2014, sous les auspices de l'IGAD, des pourparlers entre les différentes parties prenantes sud-soudanaises dans la ville de Bahir Dar, en Éthiopie. Le Conseil a rappelé aux parties prenantes sud-soudanaises la responsabilité principale qui leur incombe pour mettre fin aux souffrances indicibles infligées à leur peuple et parvenir durablement à la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation dans leur pays.

Le Conseil a réitéré son appel aux parties afin qu'elles honorent pleinement leurs engagements dans le cadre de l'Accord de cessation des hostilités et des autres Accords subséquents, y compris la Matrice de mise en œuvre qu'elles ont signée et qui fixe le calendrier pour le désengagement, la séparation et la disposition des forces.

Le Conseil a, une fois encore, réitéré sa détermination, en coordination avec l'IGAD, à prendre les mesures nécessaires à l'encontre de toute partie qui ne respecterait pas ses engagements et continuerait à saper la recherche d'une solution négociée à la crise actuelle. À cet égard, le

Conseil a demandé à la Commission d'initier, en urgence, des consultations avec l'IGAD, en vue de formuler des recommandations concrètes sur la voie à suivre.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire qui prévaut au Soudan du Sud, et a appelé à redoubler d'efforts pour aider les populations affectées.

Le Conseil a réitéré son plein appui à la Commission d'enquête de l'UA, qui a pour mandat, conformément au communiqué PSC/AHG/COMM.1 (CDXI), adopté lors de sa 411^{ème} réunion, tenue à Banjul, en Gambie, le 30 décembre 2013, de mener des investigations sur les violations des droits de l'homme et autres abus perpétrés pendant le conflit armé au Soudan du Sud et de formuler des recommandations sur les voies et moyens les meilleurs pour que les acteurs concernés rendent compte de leurs actes, ainsi que sur la réconciliation et l'apaisement entre toutes les communautés sud-soudanaises. Le Conseil attend avec intérêt la soumission du rapport et des recommandations de la Commission d'enquête.

Le Conseil a réitéré sa gratitude aux partenaires internationaux pour leur précieux soutien aux efforts de l'UA et de l'IGAD au Soudan du Sud, et les a appelés à poursuivre et à intensifier leur aide.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.